



FICHE DE CONTRÔLE SYNDICAL

Promotion année civile 2009

Changement d'échelon Instituteur(trice)s

A retourner à :
SE-UNSA 34, maison des syndicats
474 allée Henri II de Montmorency
34 000 MONTPELLIER
Tel : 04 67 64 54 47 Fax : 04.67.64.32.02

J'accepte de fournir au SE-UNSA les informations nécessaires au suivi de mon dossier. Je demande au SE-UNSA de me fournir les informations administratives et corporatives concernant notamment la gestion et le déroulement de ma carrière auxquelles il a accès notamment à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans les fichiers et traitements informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6 Janvier 1978. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au Syndicat des Enseignants.

NOM :		Adhérent(e) oui - non
Prénom :		(Nom de JF) :
Date de naissance :	Échelon actuel :	
Ancienneté Générale de Service (A.G.S. au 31/12/2008) :ans.....mois.....jours		
Date de passage à l'échelon actuel :	Note pédagogique :	
Promouvable :	Date de la dernière inspection :	
<input type="radio"/> à l'ancienneté <input type="radio"/> au mi-choix <input type="radio"/> au choix		

calcul du barème Promotion

Note pédagogique au 01.07.08 X 2	
Majoration éventuelle de note X 2	
Points A.G.S. au 31.12.08	

barème

transformer l'AGS en nombre décimal
 Exemple : 26 ans 3 mois 10 jours = 26,277
 Les 26 ans comptent pour 26.
 Le nbre de mois / par 12. (3:12 = 0,250)
 Le nbre de jours / par 360. (10:360 = 0,027).
 On ajoute tous les résultats obtenus :
 26 + 0,250 + 0,027 = 26,277

<u>École</u>	<u>Personnel</u>
Nom :	Mail : (si vous souhaitez recevoir chez vous les informations du SE-Unsa 34)
Commune :	N° de téléphone :
Mail : (si vous souhaitez recevoir à l'école les informations du SE-Unsa 34)	

**merci de remplir à vos nom et
adresse l'encadré ci-dessous**

La Commission Administrative Paritaire Départementale s'est réunie ce jour afin de définir la liste des personnels pouvant bénéficier d'une promotion. Les représentants du SE-Unsa 34 étaient présents et vous rendent compte des décisions vous concernant.

Votre barème est :



- Vous êtes promu(e) au échelon à compter du
- au choix (Vous faites partie des 30 % plus forts barèmes de la liste des promouvables au grand choix.)
- au mi-choix (Vous faites partie des 5/7ème plus forts barèmes de la liste des promouvables au choix)
- à l'ancienneté (Vous êtes promu automatiquement)

- Vous n'êtes pas promu(e)
- Vous n'étiez pas promouvable

Vos représentants à la CAPD
Dreyfus Martine, Pouget Crystèle, Capucine Ruiz,
Yavn Sustek, Philippe Alberge

Mme, Melle, M.

.....

.....

Code postal : Ville :